



## DEMANDE DE TUBERCULINE

### 1.1. DONNEES DU VETERINAIRE AGREE

Le soussigné vétérinaire agréé

nom :  numéro d'Ordre :

adresse :

commune :

commande par la présente

PPD bovine  doses en flacons (x)

doses en carpules (x)

date :  signature (si envoi par fax ou courrier)

### 1.2 ACCORD DU CHEF DE SECTEUR PRODUCTION PRIMAIRE DE L'UPC

Vu pour accord

nom inspecteur vétérinaire

UPC :

date :  signature (si envoi par fax ou courrier)

(x) biffer la mention inutile

- 1 la demande doit être correctement et lisiblement remplie par le vétérinaire agréé, celui-ci tient une copie comme preuve
- 2 la demande est envoyée à l'UPC de la circonscription du vétérinaire agréé
- 3 l'UPC transmet la demande au CERVA après avoir signé pour accord
- 4 la tuberculine doit se conserver à l'abri de la lumière dans un endroit frais
- 5 la tuberculine est hors d'usage si elle est trouble
- 6 il est conseillé d'en demander par petites quantités, 1.000 doses au maximum